



COMPTE-RENDU DE LA

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 Février 2015

(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille quinze, le 5 Février, à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 29 Janvier 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire

Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - M. LOUBIER - Mme BALICHARD - M. NAVARRE –M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - M. VERGNE - M.COURTINE - Mme ALAPETITE - Mme PIRONIN - Mme COUTANSON - M.THABEAU - M. PRADIER - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT – Mme MAHAUT - M. BERNARD

Excusés ayant donné procuration :

M. FAGONT	à	M. LAVILLE
Mme SOARES	à	Mme BEURIOT
M. MATHIEU	à	M. COURTINE
Mme CHETTOUH	à	M. BERNARD
Mme MATHEY	à	Mme BALICHARD
Mme GUILLEMAT	à	Mme ALAPETITE

Excusés :

Mme CHASSAGNOL
M. MELAB

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	29 Janvier 2015
Affichée en Mairie le :	29 Janvier 2015
Envoyée à la presse le :	29 Janvier 2015
Affichée au journal électronique le :	29 Janvier 2015

Ouverture de la séance à : 20h10

ENFANCE - JEUNESSE

Cessation d'activité de la micro-crèche

M. Le Maire ouvre la présentation en rappelant le contexte qui amène à la présentation de cette question au Conseil Municipal.

Il donne parole à M. Floquet, qui détaille le débat qui a eu lieu lors du Comité Technique du 29 Janvier 2015, suite auquel les représentants du Personnel, et ceux de la Collectivité, ont émis un avis favorable à l'unanimité à la cessation d'activité de cette structure.

M. Vergne poursuit en reprenant les points essentiels du dossier :

- Evolution indispensable de ce service pour mieux répondre aux besoins de la population, dans le cadre d'une réorientation nécessaires du secteur « Enfance/ Jeunesse »
- Augmentation du niveau d'exigence de la CAF, co-financeur, impliquant des conséquences financières que la commune ne peut pas assurer

Compte-rendu d'affichage du Conseil Municipal du 5 Février 2015

- Renforcement de la qualité des actions existantes en particulier du Relais assistantes maternelles (RAM) dont M. Vergne rappelle le fonctionnement et l'importance
- Recherche d'autres formes de prestations à proposer aux familles pour mieux répondre à leurs besoins.

M. Vergne détaille également les mesures qui seront prises pour assurer le reclassement des agents travaillant actuellement dans la structure, et qui ont été également validées par le CT du 29 Janvier 2015.

En fin de cet exposé, M. Le Maire rappelle l'historique de ce service, le besoin de le faire évoluer, les contraintes à prendre en compte.

Des Elus posent la question de l'impact en terme de services à rendre à la population en considérant les perspectives d'augmentation de la population liées aux programmes de construction de logements sur la commune.

Mme Mandon indique que les services municipaux devront évoluer en fonction de l'émergence de nouveaux besoins, et qu'aucune situation n'est figée.

A l'issue de ces échanges, la question est soumise au vote :

Vote : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21 H 05